



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 7796

Texte de la question

Suite à l'annonce de la suppression des cours du samedi matin dans l'enseignement primaire, M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles seront les conséquences de cette mesure pour les élèves. Les heures du samedi matin seront-elles réparties dans la semaine ? Si elles sont supprimées, quelles matières seront concernées ? Il lui demande, s'agissant des élèves en très grande difficulté scolaire, quand et avec quels enseignants ils suivront des cours de soutien.

Texte de la réponse

Dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures pour tous les élèves, réparties sur quatre ou cinq jours, du lundi au vendredi. En tout état de cause, les deux heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, qui continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants, seront mobilisées au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés. Quant à la mise en oeuvre de cette mesure, l'organisation du service des enseignants a fait l'objet de discussions constructives avec les organisations syndicales représentatives. Un relevé de conclusions a été signé avec ces dernières. Cette modification des horaires sera prise en compte dans la mise en oeuvre des nouveaux programmes de l'école primaire qui sont actuellement soumis à consultation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7796

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6269

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4028